

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 12 décembre 2019

**portant désignation, modification du ressort territorial et cessation de fonction
d'inspecteurs de l'environnement, disposant des attributions relatives à l'eau et à la nature
tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques**

NOR : TREP1935492A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 172-1, R. 172-1, R. 172-2, R. 172-4, R. 172-5 et R. 214-1 ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu la décision du 17 octobre 2019 portant délégation de signature (direction générale de la prévention des risques) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les agents dont la liste suit sont désignés inspecteurs de l'environnement avec les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques (*), dans les zones géographiques précisées :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
Julien ALARY	DREAL Provence-Alpes-Côte- d'Azur	Provence-Alpes-Côte- d'Azur
Clotilde BELOT	DREAL Occitanie	Occitanie
Alain CALVARIN	DREAL Bretagne	Bretagne

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
Caroline CESCO	DREAL Occitanie	Occitanie
Marine COLIN	DREAL Pays de la Loire	Pays de Loire
Germain COURALET	DREAL Occitanie	Occitanie
Loann CUVILLIER	DREAL Bretagne	Bretagne
Christelle DELMON	DREAL Occitanie	Occitanie
Frédéric FAVIER	DREAL Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne-Franche-Comté
Marc GILLIER	DREAL Occitanie	Occitanie
Andjibou HAROUNA	DEAL Mayotte	Mayotte
Jean-Marc LABRUE	DREAL Occitanie	Occitanie
Gilles MOLES	DREAL Occitanie	Occitanie
Cyril PETIPAS	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle Aquitaine
Karine PLATON	DEAL Martinique	Martinique
Antoine RIGAUD	DREAL Occitanie	Occitanie
David SABATIER	DREAL Occitanie	Occitanie
Clément STRUILLLOU	DREAL Grand Est	Grand Est
William TISON	DREAL Pays de la Loire	Pays de Loire

() Les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques donnent compétence pour rechercher et constater les infractions mentionnées aux titres VI et VII du livre I^{er}, au titre I^{er} du livre II, à la section 2 du chapitre II du titre III du livre IV du code de l'environnement, et à l'article R.635-8 du code pénal, à condition que ces infractions soient liées à la sécurité, la gestion, l'exploitation, l'entretien, la modification, la neutralisation ou la surveillance d'ouvrages hydrauliques tels que définis aux rubriques 3.2.5.0 ou 3.2.6.0 de l'article R.214-1 du code de l'environnement.*

Article 2

Le commissionnement, en tant qu'inspecteur de l'environnement avec les attributions relatives à l'eau et à la nature en tant qu'elles concernent les ouvrages hydrauliques, des agents dont la liste suit est abrogé :

Prénom Nom	Service d'affectation	Zone de commissionnement	A compter du
Sandrine LEDUC	DREAL Normandie	Normandie	02/09/2019
Sandrine LESUEUR	DREAL Nouvelle-Aquitaine	Nouvelle-Aquitaine	01/03/2019
Armelle LOUF	DREAL Normandie	Normandie	02/09/2019
Bénédicte MONTOYA	DRIEE Ile-de-France	Ile-de-France	01/09/2018
Yann SERGENT	DREAL Normandie	Normandie	02/09/2019

Article 3

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois à compter de sa parution. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.

Article 4

Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 12 décembre 2019

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du service des risques naturels et hydrauliques,

L. TOURJANSKY